

## *Avis de Course*

<b>Epreuve :</b>	<b>Première solo</b>
<b>Support / Classe :</b>	<b>Osiris (Habitable – Quillards de sport)</b>
<b>Grade :</b>	<b>5 C</b>
<b>Date :</b>	<b>22 Octobre 2017</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Seine bassin de Mantes Dennemont.</b>
<b>Autorité Organisatrice :</b>	<b>A.S. MANTAISE VOILE</b>

**1. La régata sera régie par :**

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2017/2020**
- **Le règlement de la classe HN2015** (DOC H106)
- *Utilisation obligatoire du pavillon rouge pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.*

**2. Publicité :** En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. Admissibilité et Inscriptions :**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe HN inscrits sur la table H109 et aux quillards de sport

**L'équipage ne peut comprendre plus de 1 personne.**

3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile compétition 2017 valide ou à défaut (adhésion, pratiquant) accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication de moins de trois ans
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité,
- la certificat OSIRIS pour les habitables et l'autorisation si besoin du port de publicité.

3.3. Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier :

- de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
- Leur d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1.5million d'euros.
- d'un certificat de jauge ou de conformité.
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins de 3 ans. (en Français ou Anglais).

**4. Droits à payer :** Sans objet

**5. Programme :**

- Grutage et confirmation des inscriptions Le 22/10/2017 de 8 h00 à 10H00
- Signal d'avertissement de la première course à partir du 22/10/2017 à 10h30

**6. Instructions de Course :**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

**7. Classement**

Voir annexes IC

**8. Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité  
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**9. Communication radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. Composition du Corps Arbitral :**


**PRESIDENT DU COMITE DE COURSE :**


**COMITE DE COURSE ADJOINT :**

**PRESIDENT DU JURY :**

**11. Informations complémentaires :**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

: 06 19 02 84 51

: 06 11 57 41 30

**Patrick Jalut**

**Serge Lecoublet**

: [president@asm-voile.fr](mailto:president@asm-voile.fr)

: [slecoublet@neovisuel.fr](mailto:slecoublet@neovisuel.fr)